

10

JUIN
JUILLET
AOÛT
2021

Le mini Max' est disponible dans le hall de la mairie en libre service, à la médiathèque, à la garderie, ainsi que dans les commerces locaux.

Commerces

Boulangerie - Commerce Multi-Services POULY

Tél. 02 99 06 70 48

Ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 7h30 à 13h et de 15h30 à 19h30, le dimanche de 7h30 à 13h. Fermé le mercredi.

Bar - Restaurant - Crêperie

Le Rozell Breton

Tél. 02 99 06 47 84

Vente de journaux, tickets de la Française des jeux, tabac

Le mercredi : vente de pains et de viennoiseries.

Ouvert tous les jours sauf le lundi et le mercredi après-midi.

Horaires d'été de la Mairie

Comme chaque année la mairie modifie les horaires d'ouverture au public en juillet et août:
Nouveaux horaires du 5 juillet au 28 août.

- Du lundi au vendredi de 9h à 12 heures,
- Le vendredi de 14h à 17 heures,
- Fermé le samedi.

Permanences des adjoints :

seulement sur rendez vous du 5 juillet au 28 août 2021

Objet trouvé

Peluche trouvée sur le chemin d'exploitation entre Téléhoc et l'Ajeu, s'adresser à l'accueil de la mairie



Directeur de la publication: Ange Prioul
250 exemplaires sur papier PEFC par l'imprimerie Pierre (Guer)
Contact : communication@maxent.fr
« ne pas jeter sur la voie publique »



Le mini Max'



Projets éoliens sur et autour du territoire Maxentais

Le groupe majoritaire prend acte de la délibération 2020-001 prise par le conseil municipal le 4 mars 2020, lors de la précédente mandature qui précise que « Le conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet d'extension du parc éolien sur la commune ».

La commune a été sollicitée par des porteurs de projet à maintes reprises (démarchages téléphoniques et courriers). Différentes rencontres ont eu lieu avec des développeurs de projets, notamment lors d'une commission générale destinée aux élus du conseil municipal en avril dernier avec Total Quadran sur l'extension du parc actuel.

Le conseil municipal est vigilant face aux nombreux projets sur et autour de la commune. La loi ne permet pas à la commune d'émettre un avis sur un projet privé avant l'enquête publique, toutefois, il veillera à s'assurer en amont que soient pris en compte :

- * le bien-être des Maxentaises et Maxentais très impacté par l'éolien,
- * la santé de la population et celle des animaux,
- * le devenir de la commune, de son développement démographique et économique,
- * l'impact que peut avoir l'éolien sur l'environnement et sur le tourisme.

La loi Asap (loi d'Accélération et Simplification de l'Action Publique) du 7 décembre 2020, permet de faciliter certaines démarches au quotidien, elle indique que les développeurs éoliens doivent transmettre au maire de la commune d'implantation le résumé non technique de l'étude d'impact, au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation. La commune s'assurera qu'il en va ainsi et que les préoccupations de Maxent et de ses habitants soient prises en compte.

LES CLASSES 01

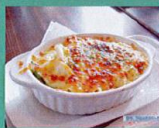


Vente de plats à emporter



Paëlla
de la mer

7, 50 euro la part



Gratin
de la mer

Tu dis MAXENT! JEUDI découverte

Balades estivales
Nature-Patrimoine
Culture vivante



BALADES RACONTÉES TOUS LES JEUDI DE L'ÉTÉ
DU 1ER JUILLET AU 26 AOÛT

Pour tout renseignement sur l'organisation ou pour réserver votre place, s'adresser à la mairie aux heures d'ouverture.
02 99 06 70 15
mairie@maxent.fr

Les jeunes de 20 ans se sont réunis afin d'organiser la fête des classes 01. La date du samedi 02 octobre 2021 a été retenue. Par contre, il subsiste encore quelques interrogations suite aux directives gouvernementales pour l'organisation de cette manifestation, que sera-t-il possible de faire ou pas ? Mais ils espèrent bien pouvoir réunir toutes les personnes des classes 01 ce jour là !

Afin d'avancer dans leurs préparatifs, ils sont en quête de noms de conscrits des classes 01. Si vous en êtes ou bien que vous en connaissez mais qui n'habitent plus la commune, n'hésitez pas à communiquer leurs noms auprès de l'équipe organisatrice. Les jeunes ne sont pas non plus contre une petite aide pour l'organisation et la distribution des invitations. Si vous êtes des classes et que vous souhaitez apporter votre aide, n'hésitez pas à contacter :

Laurine Blot (06.41.54.27.43), Chloë Oresve (07.83.27.70.07) ou Steven Barbot (06.38.77.59.56).

Rendez-vous Samedi 3 octobre 2021.

LA MAXENTAISE

Cette année encore, nous sommes dans l'impossibilité d'organiser notre traditionnel moules-frites de début juillet. Mais la Maxentaise souhaitait tout de même faire une action pour montrer qu'elle ne vous oublie pas et qu'elle espère bien pouvoir réaliser l'édition en 2022.

Nous vous proposons la vente de plats à emporter le samedi 3 juillet, sur réservation auprès de la Boulangerie Pouly jusqu'au dimanche 27 juin.

Les plats seront à récupérer le samedi 3 juillet de 10H30 à 12H30 sur le parking devant la boulangerie

Suite à l'enthousiasme déclenché l'été dernier par l'organisation de balades découvertes sur Maxent, nous avons décidé de renouveler l'expérience !

Ce sont donc des associations, des particuliers passionnés, des artisans, conteurs ou agriculteurs de notre territoire qui, aux côtés d'élus engagés, vous proposent un programme varié pour rythmer les après-midis des jeudis de l'été. Ouverts à tous (sur réservation), petits et grands, ces circuits de promenade de 5 à 7 kms environ vous permettront de découvrir des lieux et des acteurs de notre secteur de manière inhabituelle.

Une envie de vous lancer dans l'aventure ? Nul besoin d'être un grand sportif... Les habitants qui souhaiteraient rejoindre le pool d'accompagnateurs pour une ou plusieurs balades sont les bienvenus ! Une découverte du circuit leur sera proposée, et le jour J, ils prendront en charge la co-animation d'un groupe de 10 à 20 personnes sur l'après-midi.

Vous trouverez également le programme des balades joint au mini max et disponible dans les commerces.

Les Mardis de Maxent Fête

Concert en plein air
Espace Arbenn

Voyager cet été avec les Mardis de Maxent Fête

- o Le 6 juillet : Bayou Chicot
- o Le 24 août : Yildiz

Tarif : 3 € - Gratuit pour les moins de 12 ans

Réservation obligatoire près des commerces de Maxent

Places limitées



Syndicat Mixte du bassin versant du Meu

Information concernant l'entretien des cours d'eau

Celui-ci incombe aux propriétaires riverains

Sur le bassin versant du Meu, les cours d'eau sont pour la quasi-totalité non domaniaux. Les berges et le lit des cours d'eau appartiennent aux propriétaires riverains qui sont tenus réglementairement d'en assurer un entretien régulier. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires riverains différents, chacun d'eux à la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne imaginaire que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau (art. L215-2 du Code de l'environnement consultable sur www.legifrance.fr)

Quelques conseils d'entretien :

Traitement de la végétation des berges, des troncs et souches dans le lit mineur : enlèvement raisonné et sélectif, coupe et évacuation des arbres morts ou menaçant de tomber, proscrire les coupes à blanc et l'entretien à l'épaveuse.

Gestion des plantes invasives, reconnaissance et identification de l'espèce végétale invasive, destruction des massifs ou arrachage et évacuation, interdiction de broyage (risque de dissémination).

Le service de police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et le syndicat restent à la disposition pour tout renseignement. (02 90 02 32 00)

Contact syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu,
BP 12137, 35137 Bédée Cedex, Tél. 0299092548-
www.bassinversantdumeu.fr

SMICTOM : collecte de déchets

Bac vert tous les mardis après-midi.

Bac jaune le jeudi des semaines impaires : les 24 juin, 8 et 22 juillet, 5 et 19 août, 2 septembre

Déchetterie Plélan-le-Grand

Adresse : Le pont de Trégu

Tel : 02 99 61 87 27

Lundi et jeudi : 8h30-12h00 et 13h30-18h00

Samedi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Rencontre citoyenne

Comme l'an dernier, nous vous invitons à une rencontre citoyenne

le samedi 4 septembre à 9 h 30, salle polyvalente.

Moment d'échanges avec les élus, présentation du budget, des travaux en cours, des projets... bilan des 6 premiers mois de 2021.

Don du sang

Lundi 28 juin de 10h à 13h et de 15h à 18h

à la CANOPEE Plélan-le-Grand
prendre rendez-vous au préalable sur dondesang.efs.sante.fr

Plan local d'urbanisme intercommunal

Après l'enquête publique menée du 13 janvier au 24 février 2021, les commissaires enquêteurs ont fait part de leurs conclusions.

L'avis rendu par les commissaires enquêteurs, ainsi que le rapport rendu à l'issue de l'enquête publique est disponible sur le site la commune <http://www.maxent.fr/>

Expression de la minorité conformément à l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales :

La minorité n'a pas souhaité s'exprimer sur l'édition 10 de juin - juillet- Août 2021

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Samedi 18 septembre

- **14h30 Place du roi Salomon**

Visite commentée de l'église par Jacques GUILLEMOT
Exposition "Mille ans d'histoire"

- **14h30 Périssac**

Balade contée avec Armel Texier, conteur local traditionnel.

Dimanche 19 septembre

- **9h00 place du roi Salomon**

Balade contée vallée du Canut, l'histoire des barrages avec Armel TEXIER

- **14h30 place du roi Salomon**

Visite commentée de la fontaine de la Madeleine et de l'ermitage du Bois David avec Jacques GUILLEMOT



Campagne 2021 de destruction des nids de frelons asiatiques

Le programme intercommunal de destruction des nids de frelons asiatiques est reconduit. Lors de l'identification d'un nid de frelons asiatiques, prendre contact avec la mairie au 02.99.06.70.15 afin de connaître les sociétés référencées par la FGDON 35. L'intervention de la société se fait généralement dans les 24 heures. La communauté de communes de Brocéliande finance l'intervention dès lors qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques.



Inscriptions dans les écoles

École des Gallo-Peints

Les inscriptions à l'école publique Les Gallo-Peints sont ouvertes pour la rentrée 2021-2022. Nous accueillons les élèves de la TPS au CM2.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements,

- soit par téléphone au 02.99.06.71.97
- soit par mail : ecole.0350332w@ac-rennes.fr.

Au plaisir de vous accueillir dans notre école

École Saint-Joseph

N'hésitez pas à prendre contact avec Mme Renais, directrice de l'établissement pour la rentrée 2021 : stjosephmaxent@gmail.com ou au 02.99.06.71.28

Visite virtuelle sur le blog de l'école :

<http://ecolestjomaxent.eclablog.fr/accueil-p4342>

Incivilités et dégradations sur les biens communaux

Une plainte sera systématiquement déposée en gendarmerie

De nombreuses incivilités, dégradations ont été constatées sur le territoire en agglomération ou en campagne (vol de distributeur à savon, panneaux signalétiques arrachés, carreau cassé, dépôts sauvages, amas de branches, de parpaings et de déchets aux abords de chemins communaux et près des bacs de collecte des verres

Lassé de tous ces incidents, le maire, Ange Prioul, déposera plainte à la gendarmerie et ce à chaque dégradation et incivilité constatées par la population ou les élus.

« Quels que soient les auteurs de ces incivilités, il faut qu'ils sachent que, tous nous sommes responsables des biens communaux et devons respecter ce qui est mis à notre disposition (bâtiments, mobiliers, panneaux, chemins ruraux et d'exploitation...) et être respectueux de l'environnement. La commune est notre bien commun, respectons-la »..